

Vichy, dictature, simplification et épuration

Emmanuel de Chambost, janvier 2026

De l'ambiguïté des histoires de Vichy.....	1
La guerre connais pas !.....	2
Mise en place de la dictature.....	3
Un usage discutable de Paul Morand.....	4
Une histoire épurée.....	5
Vichy, les Juifs et la comparaison avec Bruxelles.....	5
Éléments de langage.....	6
Joly ... et les autres.....	7
Mises à jour de l'Histoire.....	8

De l'ambiguïté des histoires de Vichy

Il n'est certes pas simple d'écrire une "nouvelle histoire de Vichy" qui était le titre non pas du dernier opus sous la direction de Laurent Joly mais d'un livre de Michèle Cointet publié en 2014. Celui "sous la direction" de Laurent Joly, qui s'intitule *Vichy, histoire d'une dictature* (Tallandier, 2025) est incontestablement l'histoire d'une campagne de presse réussie. Une pleine page du Monde et une série de cinq épisodes sur France Inter introduits ainsi par la journaliste Stéphanie Duncan : « Sur le régime de Vichy on croyait tout connaître, mais grâce à des documents inédits, des recherches récentes ont révélé à quel point les hommes de Vichy ont été les acteurs conscients de ce déshonneur quand d'autres choix étaient possibles. On en parle toute cette semaine avec vous, Laurent Joly » Présenté comme le spécialiste de l'histoire de Vichy, on voit que l'historien du CGQJ n'aura pas perdu de temps pour chausser les pantoufles encore tièdes de celui qui était considéré comme l'historien de référence de la période, Jean-Pierre Azéma décédé en juillet 2025. Plus de 30 ans après l'ouvrage collectif « La France des années noires », c'est donc autour de Laurent Joly que s'opère une relève constituée d'historiens qui ne sont pas sans doute pas des jeunots, mais qui ont été moins impliqués dans leurs sujets respectifs que les anciens de la vieille garde. La relève est inéluctable, mais, comme on va le voir, la jeune garde est pour le moins un peu rapide à faire table rase du passé.

Dans l'introduction, Laurent Joly prévient que « L'objectif du présent ouvrage, réunissant une dizaine d'historiens et d'historiennes spécialistes du régime de Vichy, est donc, précisément, d'analyser ce qui caractérise une dictature dans un contexte exceptionnel. » Il ne semble pas que cet objectif ambitieux ait été communiqué ni aux co-auteurs ni d'ailleurs à la presse. Dithyrambique, *Le Monde*, n'y aura vu qu'une nouvelle synthèse, particulièrement bien menée.

Ce *Vichy, histoire d'une dictature* publié plus de cinquante ans après la *France de Vichy* de Paxton est le plus paxtonien des ouvrages qu'il m'ait été donné de lire, plus paxtonien que Paxton lui-même qui en 1997 prenait quelque distance avec ce qu'il avait publié en 1973. En octobre 2020, dans un entretien avec Nathalie Peeters, le très anti-paxtonien Jacques Semelin présentait un tableau de l'historiographie sur la Shoah en France où un couple de brillants historiens, lui-même et Laurent Joly étaient en train de tourner définitivement la page Paxton. Simultanément Semelin était invité à présenter un papier dans le numéro spécial de la Revue d'histoire de la Shoah consacré à l'état de la connaissance scientifique sur « Vichy, les Français et la Shoah ». Terminé, en 2025, le compagnonnage avec Semelin qui n'est pas même cité une seule fois en 2025. Mais que Semelin se

rassure, il n'est pas le seul tricard à être carrément blacklisté dans ce que Florent Georgesco présentait dans *Le Monde* comme « une des plus magistrales mises à jour historiques qu'il ait récemment été donné de lire ».

Ainsi, dans sa Note liminaire à la bibliographie, Joly valide ce qu'aucun historien n'avait encore osé faire, les indéfendables pages (423-427 de l'édition de poche 1997 de *La France de Vichy*) où Paxton triture les chiffres du STO additionnés à celui des prisonniers de guerre pour conclure qu'en dépit des compromissions de Vichy, la France avait été plus exploitée que la Belgique et les Pays-Bas, et même que l'URSS et la Pologne. Selon Joly, « Au terme d'une analyse serrée de quatre pages, Robert Paxton conclut, concernant le STO, que la France a été autant pressurée que la Belgique et les Pays-Bas ».

Produire une histoire de Vichy plutôt qu'une histoire de la France pendant la Seconde guerre mondiale est une option qui n'est pas neutre et conduit tout naturellement en isolant "Vichy" de son contexte géopolitique à en faire un avatar de la bête immonde qui sommeille au fond de la France depuis les années 1930 et qui ressurgit au XXIème siècle sous sa forme zemmourienne. Un auteur unique peut choisir de limiter son sujet pour ménager sa peine, mais la formule de l'ouvrage collectif devrait précisément permettre de s'affranchir de cette contrainte.

Dénoncer les crimes de Vichy pour mieux combattre Zemmour est un raccourci qui rend bien compte de la tonalité de l'ensemble du projet. Sans doute, tous les auteurs qui ont offert leur collaboration à Laurent Joly ne sont pas au diapason, mais ils ne sont que des vedettes américaines invitées à célébrer la tête d'affiche qui s'octroie l'exclusivité du plat de résistance : "Vichy et les Juifs". Dans sa note historiographique, Joly constate en effet que depuis 1990 jusqu'à nos jours « le régime de Vichy est de plus en plus perçu à l'aune de l'extermination des juifs... » ou pour reprendre les termes de Paxton en 1997 « L'antisémitisme d'État est devenu la « pierre de touche du jugement global sur Vichy ».

La guerre connais pas !

Dans le premier chapitre intitulé « Ce qui a rendu Vichy possible (1934-1940) », Joly focalise son propos sur les parcours des 3 protagonistes de juillet 1940, Pétain, Laval et Alibert, mais il ne révèle pas à ses lecteurs que la France et l'Angleterre ont déclaré la guerre à l'Allemagne nazie le 3 septembre 1939 à la suite de l'invasion de la Pologne. Le lecteur qui n'a appris l'histoire ni à l'école ni dans un parcours d'autodidacte ignorera également qu'un pacte germano-soviétique a été signé le 23 août 1939, ou que le Parti communiste français a été dissous le 26 septembre, que les Alliés franco-britanniques se sont abstenus d'attaquer militairement l'Allemagne, mais ont tablé sur une guerre économique, un blocus accompagné d'une bataille pour la production militaire afin de surpasser les armées du Reich. Le lecteur ignorera également qu'un historien du nom de Crémieux-Brilhac a produit un ouvrage de référence sur cette période cruciale de l'histoire de France qui précéda la mise en place de la dictature de Vichy. On a même l'impression que pour meubler cette vacuité sur un sujet qui lui est étranger, mais qu'il n'a voulu déléguer à aucun autre, Joly a copié-collé « l'hallucination » d'une intelligence artificielle

« En dépit du mythe tenace de la guerre éclair (*Blitzkrieg*), rejeté par les historiens, il apparaît que même les stratèges allemands les plus audacieux n'imaginaient pas une guerre aussi courte »

Plus grave que ce morceau de bravoure, il y a dans ce premier chapitre une grave distorsion de la position de Laval en 1938. L'instruction – à charge – contre Laval commence dès ce premier chapitre. Joly prétend que « le Laval de 1938 ne cesse de plaider pour un rapprochement avec l'Italie fasciste et une forme d'entente avec l'Allemagne nazie ». Oui, Laval prône un

rapprochement avec l'Italie fasciste et l'Espagne franquiste, mais l'entente avec l'Allemagne nazie est une pure invention, passée en contrebande, et offerte gratuitement aux lecteurs de *Vichy, une Dictature*. Joly qualifie la méthode de Laval d'une « naïveté confondante », mais les contemporains de Laval le considéraient-ils vraiment comme un grand naïf ? Convoqué comme témoin de moralité le journaliste Louis Martin-Chauffier évoque un Laval plus escroc que naïf, après l'invasion de l'Abyssinie par les troupes de l'Italie fasciste.

« M. Pierre Laval a sacrifié l'honneur et les intérêts de la France, la loi internationale, la vie de milliers d'hommes et l'existence d'un peuple [...]. Né trafiquant, il voulait simplement étendre le champ de ses opérations [...]. Il ne connaissait d'autre grandeur que celle de ses appétits. »

Ne pouvait-on trouver témoin plus perspicace et convainquant que celui qui déclara au fameux procès des *Lettres françaises* en 1949 : « Kravchenko est un traître. Kravchenko est un agent américain. Cela a été dit, redit, prouvé, établi » ?

Mise en place de la dictature

Le deuxième chapitre consacré à la mise en place du régime de Vichy en juillet 1940 est également pris en charge par Laurent Joly et on le voit s'y faire l'avocat d'une capitulation qui « aurait raccourci la bataille de France de près de dix jours » et qui « surtout, aurait évité les dissensions franco- françaises des années noires. » refermant ainsi de façon péremptoire, un vieux débat bientôt centenaire en joignant l'utile à l'agréable : les Français seraient restés unis, et le nombre de morts et de prisonniers aurait été moindre. Je précise qu'aucune argumentation n'est apportée à cette vision idyllique de la capitulation. Ce chapitre centré sur les circonstances qui ont vu l'écroulement de la Troisième République dans la première quinzaine de juillet 1940 n'apporte guère d'éléments nouveaux, sinon d'offrir l'occasion à l'auteur d'élargir son fonds de commerce et de passer du statut de spécialiste de la persécution des Juifs par le régime de Vichy à celui de spécialiste du régime de Vichy. Dans *Le Monde*, l'hagiographe de Joly, Florent Georgesco, ne manquera pas de voir cette présentation des journées des 10, 11 et 12 juillet comme une mise au point historiographique majeure.

« Or, écrit Georgesco, le vote du 10 juillet prévoyait certes que le nouveau chef d'Etat rédige une nouvelle Constitution, mais aussi qu'il devait la soumettre au Parlement, lequel ne siégera plus jusqu'à la Libération. Dès lors, les actes constitutionnels des 11 et 12 juillet, que le juriste René Cassin qualifie, dès octobre 1940, de « *coup d'État juridique* », ne respectent pas le vote des députés et des sénateurs. Cela ne dédouane pas ces derniers d'une responsabilité historique écrasante – sans leur abdication, le coup d'État n'aurait pas eu lieu. Mais c'est le lendemain et le surlendemain que Vichy est devenu ce qu'il ne cessera d'être : une dictature. »

Peut-on "dédouaner" les parlementaires qui ont voté les pleins pouvoirs ? Pour un hagiographe de Joly, il est acquis que le jugement est la finalité de l'histoire. La dictature a-t-elle été établie le 10 juillet, ou le 11, ou le douze ? Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'une question majeure, mais il y a au moins un point sur lequel on ne pinaillera pas : Oui, Vichy devait être une dictature, et Laval, chef d'orchestre des événements du 10 juillet, l'a explicitement revendiqué :

« Ne vous y trompez pas, nous vivons maintenant sous un régime de dictature » « On ne sauve pas la France en quittant son sol, ai-je dit ? Je le maintiens. C'est pourquoi le gouvernement est décidé, quoiqu'il advienne, à ne pas laisser nazifier la France ... Nous ne ferons pas subir à nos compatriotes l'humiliation de les faire voter sous le contrôle de l'armée allemande »

Une citation que l'on ne trouve pas dans *Vichy, une dictature*, mais, par exemple, dans la vieille *Histoire de Vichy* de Robert Aron (1954)

L'historien marxiste qui sommeille en chacun de nous sera sans doute déçu de ne pas trouver dans ce livre de 560 pages une seule ligne traitant peu ou prou d'économie et des conditions d'exploitation économique de la France. Tout juste dans le chapitre "la recherche de la collaboration" Michael Mayer évoque-t-il dans le plus pur style paxtonien les « coûts d'occupation exorbitants ». Paxton (*La France des années noires*, 1993) les avait qualifiés « d'absurdes ». Or ces frais d'occupation ne sont ni absurdes ni exorbitants, ils sont terriblement rationnels du point de vue du vainqueur qui cherchait, tout en vivant sur la bête, à en retirer le profit maximum. J'ai été injuste, je viens de trouver dans le texte de Mayer une ligne sur l'exploitation économique de la France :

« La France est surtout utile comme site de production et base d'approvisionnement pour l'économie de guerre allemande. »

Un usage discutable de Paul Morand

Que ce soit dans la bibliographie ou dans les références, on ne trouvera nulle trace des rares auteurs ayant plus ou moins traité le sujet dans le passé, Milward, Sauvy, Tooze, Margairaz. Les coûts d'occupation exorbitants sont d'ailleurs évoqués en juillet 1940 alors qu'ils ne furent dévoilés qu'en août. C'est le genre de détail qui jette un doute sur la réelle maîtrise du sujet de la part des auteurs.

Les différents contributeurs étaient invités à parsemer leurs contributions de citations issues des journaux intimes tenues respectivement par le pasteur Boegner, Paul Morand, Hélène Hoppenot, Léon Werth et l'avocat Maurice Garçon. C'était peut-être une bonne idée, à condition, bien sûr qu'elle soit appliquée avec pertinence et honnêteté. Je n'ai pas pu vérifier toutes les citations, mais j'ai trouvé deux cas où le journal de Paul Morand était cité à contresens ou carrément falsifié. C'est à contresens que Mayer cite le journal de Paul Morand.

« Il faut jouer le jeu allemand », assène Paul Morand dans son Journal, le 7 juillet 1940. Éventuellement, pense-t-on, la France pourra se dédommager des pertes territoriales sur le continent européen en recevant en compensation des territoires britanniques.

Or Paul Morand, qui est encore en poste à Londres, n'assène rien du tout le 7 juillet 1940, il cite une tierce personne :

« Je ne crois pas au bloc latin et au jeu italien contre l'Allemagne, me dit hier un Anglais, Il faut jouer le jeu Allemand ou rien du tout. »

Pour la troisième fois depuis la publication du journal de Paul Morand en 2020, Joly produit une citation de Laval imaginaire :

« L'alignement du problème juif français sur le problème juif allemand [...] ne nous coûte rien et n'a pour nous que des avantages », confie cyniquement Pierre Laval à Paul Morand, devenu l'un de ses proches collaborateurs, le 15 août 1942.

Il est difficile de parler d'une erreur d'inattention, car cette « erreur » a déjà été signalée à l'auteur par différents canaux. Le 15 août 1942, Morand est dans sa propriété des Yvelines, et sans faire nullement référence à une quelconque confiance de Laval, il écrit ceci :

« Puisque Laval n'a qu'une idée, conserver l'intégrité territoriale (et il a raison), pourquoi attacher du prix au régime, forme de société qui ne dure que quelques générations ; pourquoi ne pas s'aligner sur le régime nazi ? Puisque cela fera plaisir à Hitler et que cela captera sa

confiance ? [...] Et surtout, l'alignement du problème juif français sur le problème juif allemand, ce qui ne nous coûte rien et n'a sur nous que des avantages. Le sol seul compte. »

Il s'agit de réflexions personnelles de Morand et en aucune façon des confidences de Laval, il n'y a aucun doute sur ce point. Le journal de Paul Morand est également exhibé pour étayer la conclusion du chapitre:

« ...D'une pression allemande insoutenable à laquelle il fallait parer en sacrifiant certaines victimes (les « étrangers ») pour en sauver d'autres (les « Français »), il n'est nullement question dans les nombreux échanges sans fard rapportés par Paul Morand. »

En fait, si Morand, membre du cabinet de Laval, recruté pour ses compétences d'écrivain et de diplomate, était bien placé pour recueillir quelques ragots, rien n'indique dans son journal qu'il ait été de quelque façon que ce soit le confident de Laval. Il faut avoir lu le journal de Morand pour savoir que l'écrivain-diplomate était un proche de Darquier de Pellepoix dont les relations avec Laval et Bousquet étaient exécrables.

Une histoire épurée

Si la bibliographie et les références sourcées ont été épurées d'une foultitude d'historiens tricards, l'opération d'épuration concerne aussi un certain nombre d'ambiguïtés vichystes qui amèneraient à dresser un tableau plus nuancé de l'État français. Ambiguïtés qui n'avaient pas échappé à la sagacité allemande. Ainsi à l'entrée du 28 juin 1942, après un voyage que Guérard effectue en compagnie du conseiller d'ambassade allemand Rahn, Morand note :

« Rahn et l'activité antiallemande du Deuxième Bureau. « Centre d'espionnage anglais »

Aucun des collaborateurs de la dictature de Joly n'a osé puiser dans le journal de Morand ce genre de commentaires. Les noms des chefs des services secrets français, Rivet ou Paillole qui poursuivirent jusqu'en novembre 1942 leurs activités antiallemandes ne sont pas cités une seule fois, tout comme ceux des chefs des responsables de la Surveillance du territoire comme Henry Rollin, tout comme ceux de l'école des cadres d'Uriage, le ministre Lamirand, Dunoyer de Segonzac ou Beuve-Méry. Le lecteur n'aura connaissance de cette école d'Uriage que lorsque celle-ci sera devenue celle de la Milice.

Vichy, les Juifs et la comparaison avec Bruxelles

Le chapitre IX, intitulé « Le crime : l'État français et les rafles antijuives de l'été 1942 » chasse gardée de Joly, forme le cœur de l'ouvrage. C'est sans surprise que ce chapitre prend la forme d'un réquisitoire, et sur ce point, je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à la réponse refusée par RHMC (Voir [Vichy et la Shoah : réponse à Laurent Joly](#)). Un élément nouveau – déjà évoqué dans le précédent ouvrage de Joly sur la rafle du Vel d'Hiv (2022) est la comparaison avec le cas Bruxellois.

«...il apparaît que Laval a alors [fin juin 1942] les moyens, si ce n'est l'intention, d'opposer une politique dilatoire aux demandes allemandes, à l'instar du bourgmestre de Bruxelles qui, confronté à des exigences similaires, gagne du temps et s'abrite fermement derrière le droit (la convention de La Haye ...) »

Ce parallèle entre la réponse de Laval et celle du bourgmestre de Bruxelles, Jules Coelst, est aux yeux de Joly suffisamment convaincant pour être encore rappelé dans la conclusion. Il est exact que Laval disposait d'une certaine marge de manœuvre, il avait le choix entre plusieurs réponses possibles aux injonctions allemandes. La preuve en est, comme le rappelle Joly, que le 26 juin 1942,

Laval déclara au conseil des ministres, à propos de la demande allemande de livrer 20 000 Juifs de la région parisienne dont 40 % de Français : « Je donnerai moi-même ma réponse, et elle sera négative. » Finalement Laval accepta que la police française prenne en charge l'arrestation des Juifs étrangers, les Juifs français en étant exemptés. L'historien est bien fondé à se demander ce qu'il aurait pu se passer si Laval avait maintenu face aux Allemands sa position du 26, à condition bien sûr de traiter correctement, c'est-à-dire au conditionnel cette histoire alternative.

La comparaison entre la situation en Belgique et celle en France est a priori pertinente, et, d'ailleurs, un chapitre tout entier consacré à cette comparaison aurait été bienvenu. Depuis l'article de B. Majerus ([en ligne](#)), cité par Joly, qui date de 2003 et ne traite que du cas bruxellois, on dispose du rapport de la Ceges publié en 2007 sous le titre *La Belgique Docile* ([Voir sur internet, Introduction et Conclusion](#)). En Belgique, après l'exil du gouvernement à Londres, les Allemands doivent traiter avec une nébuleuse d'autorités belges : Comités des secrétaires généraux, conférence des Bourgmestres de l'agglomération de Bruxelles, procureur du roi etc. Le contexte de l'Occupation n'est pas le même qu'en France : La Belgique était un pays neutre attaqué par l'Allemagne. Elle riposta néanmoins à l'attaque allemande, mais les Allemands libérèrent les prisonniers de guerre flamands, mais gardèrent en captivité les Wallons. Comme en France, dès la fin 1940, des ordonnances allemandes mirent en place le marquage et la spoliation des Juifs, mais en décembre 1941, une ordonnance mit en place la ségrégation scolaire entre Juifs et aryens et une autre ordonnance mit en place en mai 1942 un système de travail forcé pour les Juifs. La mise en œuvre de la Shoah ne commença qu'en août 1942, d'abord sous l'égide de l'administration militaire (*Militärverwaltung*) puis sous celle de la Sipo-SD. La complexité des réalités respectives des situations en France et en Belgique n'interdit pas de tenter une étude comparative à condition bien sûr de le faire avec délicatesse et rigueur ... et de ne pas utiliser cette matière première pour y puiser quelque argument de nature à étayer un réquisitoire pré-établi. .

Dans les faits, c'est en septembre 1942 que Laval adopta une attitude plus ferme vis-à-vis des demandes allemandes avec la fameuse réplique « il n'en va pas de la livraison des Juifs comme de la marchandise dans un Prisunic, où l'on peut prendre autant de produits que l'on veut toujours au même prix ». Les circonstances et les modalités de ce raidissement de la part de Laval sont d'ailleurs très bien exposées par Joly, notamment le compromis entre l'épiscopat et les autorités de Vichy :

« Une sorte de *modus vivendi* s'établit, tacitement, entre le gouvernement et l'Église catholique. Le premier renonce bientôt à sa politique de traque impitoyable en zone libre. De fait, parmi les quelque 2 900 juifs et juives envoyés à Rivesaltes du 3 septembre au 19 novembre 1942, plus de 70 % seront finalement libérés. Surtout, sauf exception, plus jamais Vichy ne livrera des femmes et des enfants de zone sud. »

Éléments de langage

Et un peu plus loin, on a le plaisir de découvrir de la subtilité dans le discours de Joly qui oublie son devoir de réquisitoire pour s'attarder sur la complexité des choses

« Mais c'est précisément parce que l'Église constitue un pilier du régime de Vichy, et qu'elle s'est compromise dans la Révolution nationale, que sa protestation a pu contraindre le gouvernement Laval à demander une pause dans la livraison des juifs. Et c'est précisément parce que les autorités allemandes ont confiance dans le gouvernement français qu'elles acceptent de ne pas lui créer davantage de difficultés par des exigences excessives sur le sujet. »

Un des passages les plus intéressants de ce chapitre est l'étude comparative des éléments de langage dans les cercles gravitant plus ou moins autour des instances décisionnaires de Vichy. On

connaissait déjà le discours de Laval, rapporté par le pasteur Boegner après sa visite du 9 septembre 1942, en phase avec le télégramme envoyé aux ambassadeurs le 30 septembre - La France renvoie dans leurs pays d'origine les Juifs apatrides qui sont un poids pour la France - mais on découvre ce qu'écrivait dans son journal intime, inédit, André Lavagne, chef du cabinet civil de Pétain. Par exemple, le 24 juillet : « Impression qu'on arrive à l'extrême limite de ce qu'on peut céder aux Allemands avant de s'abîmer dans le plus abject déshonneur. »

Curieusement, dans ce livre dirigé par un spécialiste de Vichy et les Juifs, la question la persécution des Juifs s'arrête à l'automne 1942. En fait, la séquence de l'été 1942 est suffisante pour permettre au juge Joly de suivre la réquisition du procureur Joly : Vichy est criminel. Plus précisément, Laval et Bousquet sont criminels, mais on ne saura rien de ce qui s'est passé en 1943 ou 1944 concernant la persécution des Juifs, les déportations et la survie de ceux qui ne firent pas déportés. En 2018, *Vichy et les Juifs*, était structuré autour d'une problématique *Sacrifier les Juifs étrangers pour sauver les Juifs français ?* C'était l'intitulé du chapitre 4. L'angle d'approche du nouvel opus est différent : la pression allemande n'était pas si forte que ça, il était possible d'y résister. C'est pour tirer les bénéfices d'une collaboration d'État que les Juifs étrangers ont été sacrifiés.

Joly ... et les autres

Je ne commenterai que quelques unes des autres contributions qui ne procèdent souvent que d'un devoir de remplissage. Dans le chapitre 7 Virginie Sansico couvre la période charnière d'août 1941 à février 1942, après l'opération Barbarossa, les opérations anti-allemandes déclenchées par les communistes français et la répression qui s'en suivit. Pour être honnête, je n'ai pas vu les nouveautés de ce chapitre par rapport au chapitre 14 *Répression au temps de la guerre totale* de la *Nouvelle histoire de Vichy* publié par Michèle Cointet en 2011. J'imagine que Sansico qui, à la suite de sa thèse, a publié en 2015 un livre sur la Justice entre 1940 et 1944 est compétente pour exposer la mise en place des sections spéciales, mais elle s'emmêle un peu les crayons en évoquant les 48 otages fusillés le 22 octobre qui seraient « majoritairement communistes et issus des listes du ministère de l'Intérieur ». D'après Gilles Antonowicz, 17 seulement figuraient sur les fameuses listes du ministère de l'Intérieur (*L'énigme Pierre Pucheu*, 2018, p.197). Antonowicz n'est pas cité, pas plus que Berlière et Liaigre auteurs de l'ouvrage de référence sur les bataillons de la Jeunesses (*Le sang des communistes*, 2004) Berlière qui n'est pas cité non plus lorsqu'il est question de la création du SPAC est naturellement sur la liste des épurés.

En charge du chapitre sur Darnand et l'État Milicien, Tal Bruttman a également oublié l'existence de Berlière et de ses écrits sur l'assassinat de Mandel par le "milicien" Maurice Solnlen alias Mansuy.

«Il est extrait de sa cellule par un groupe de miliciens qui l'emmènent le 7 juillet dans la forêt de Fontainebleau, où ils l'exécutent et abandonnent son corps.»

Le « milicien » et truand Mansuy effectuait en fait en service commandé pour le compte du SIPO-SD. C'était un fait qui semblait pourtant établi et accepté.

Que Berlière se rassure, il est en bonne compagnie sur la liste des tricarcs. L'exposé des événements d'Afrique du Nord en Novembre 1942 a échoué à Eric Jennings qui n'avait guère de compétences pour traiter le sujet, personne n'est parfait, mais il aurait pu lire Christine Levisse-Touzé (*L'Afrique du Nord dans la guerre 1939-1945*, 1998). Il ne l'a pas fait, et c'est bien dommage car il aurait pu renseigner utilement le lecteur sur ce qui s'est passé à Alger et à Tunis.

Mises à jour de l'Histoire

Autre victime de l'épuration des historiens de l'ancien monde, Yves Durand, dont l'histoire des prisonniers de guerre français est ignorée, ce qui est finalement assez logique puisque les prisonniers de guerre ont été évacués du paysage. Yves Durand, à la fois rigoureux et éclectique avait aussi écrit des ouvrages sur Le Loiret dans la guerre, le Nouvel ordre nazi dans l'Europe allemande et une *France dans la Deuxième guerre mondiale*. Depuis la première édition de cette synthèse didactique publiée en 1988, des centaines de livres d'auteurs les plus divers sont venus enrichir l'historiographie de ce moment charnière de l'histoire de France, ce qui rend plus difficile tout projet d'ouvrage synthétique et "à jour".

En « assumant le parti pris d'une approche centrée sur les principaux acteurs de l'État français et leurs environnements immédiats », selon les mots de Joly, les auteurs ont fait le choix d'une approche minimaliste qui peut ignorer délibérément l'essentiel de l'historiographie. C'est un choix respectable, mais qui répond à des préoccupations éditoriales à court terme et laisse insatisfaite l'aspiration à un projet plus ambitieux que serait l'élaboration d'une synthèse bénéficiant de toutes les recherches produites ces cinquante dernières années. On voit bien la difficulté de la tâche. Un étudiant travaillant à un mémoire de maîtrise trouve normal de se doter d'un assistant numérique qu'on appelle une IA et de lui confier les cinquante publications qu'on lui a conseillé de lire. Le prochain ouvrage de synthèse devra s'appuyer sur la numérisation de quelques milliers d'ouvrages. Les jeunes générations d'historiens ont du pain sur la planche.